

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

EXTRAIT DU Procès-verbal du Conseil municipal du 23 avril 2024

Le 23 avril deux mille vingt-quatre, à 19 Heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Sandra JAMBON, Aurélie MERCIER, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Nathalie STANGALINI, Erick BAUDRY, Philippe JUMEAU, Eric SCHANEN, Michel CHANTREAU, Jean-Pierre GARAUULT, Jacques CAILLETON, Claude VEILLON.

Date de convocation : 16 avril 2024

Secrétaire de séance : Sandra JAMBON

Le quorum est atteint : 13 conseillers municipaux en exercice et présents.

1-ETUDE DE FAISABILITE DE L'EXTENSION ET OPTIMISATION DE LA SALLE DE FIOI (2024-04-01)

Vu la délibération N° 2024-03-04 du 28 mars 2024, relative au projet d'étude de faisabilité pour l'extension et l'optimisation de la salle communale de Fiol,

Madame la Maire indique avoir reçu une offre de prix pour ce dossier, de l'agence aBi (cabinet d'architectes à la Crèche).

La proposition d'honoraires s'établit comme suit :

Honoraires Prestation aBi (mandataire)	Honoraires Prestation Delta Energie Bureau Etude Fluide	Honoraires Prestation BME Bureau Etude Economie	TOTAL
4 160.00 HT	1 600.00 HT	1 740.00 HT	7 500.00 HT Soit 9 000 TTC

Après échanges, le conseil municipal valide l'offre de service du Cabinet aBi de la Crèche.

2-ADHESION SERVICE MOBILITE ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES DEUX-SEVRES (CDG79) (2024-04-02)

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) propose aux collectivités du Département de conventionner afin de répondre à leurs obligations réglementaires.

L'adhésion au service est d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le projet de convention est validé en Conseil municipal à l'unanimité.

3-ECLAIRAGE PUBLIC : MODIFICATION DES HORAIRES D'ECLAIRAGE (2024-04-03)

Madame la maire expose que les augmentations du coût de l'énergie ont conduit la commune ces derniers mois à limiter l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Outre le sujet économique, la réduction de l'éclairage répond par ailleurs aux recommandations du Grenelle de l'environnement (loi visant à réduire notre empreinte carbone sur l'environnement) en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, en période estivale, à compter de fin avril (dernière semaine d'avril) et jusqu'à maximum mi-octobre, l'éclairage public est suspendu sur toute la commune, à l'exception de Geoffret. A partir de la mi-octobre maximum, l'éclairage est rétabli entre 6h45 et 21h30 en fonction du lever et coucher du soleil. Un arrêté municipal sera pris par Madame la Maire.

4-REPLACEMENT DE 6 OUVERTURES AU GROUPE SCOLAIRE (2024-04-04)

Madame la Maire indique à l'assemblée qu'une série de 6 fenêtres sur la partie ancienne du groupe scolaire n'a pas été remplacée et présente donc un simple vitrage. De plus, certains encadrements sont dans un état moyen de vétusté.

Aussi, dans un souci de maîtrise des coûts d'énergie, la municipalité souhaite remplacer les ouvertures. Trois entreprises ont été consultées. Seules deux ont transmis leur offre qui sont exposées en séance.

Considérant l'exactitude parfaite des devis transmis, le conseil municipal a choisi de retenir l'offre de la société JEM d'Azay le Brûlé, tenant compte des produits proposés. Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions (C.Veillon et N. Stangalini), le conseil donne mandat à Mme La Maire pour la signature de ce devis.

5-FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE ALARME INCENDIE A LA SALLE COMMUNALE (2024-04-05)

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement intérieur de sécurité dans les ERP, Madame la Maire explique à l'assemblée la nécessité d'équiper la salle communale d'un équipement d'alarme perceptible pour prévenir du danger d'incendie. A ce jour, les locaux dispose d'une alarme incendie hors service.

Afin de répondre à l'obligation, deux entreprises ont été sollicitées. Les offres sont diffusées en séance. Monsieur GARULT, qui a rencontré les entreprises, donne les éléments techniques et chiffrés.

Entreprise VIAUD Echiré : 1 801.10 € HT

Entreprise SAFE Les Essarts en Bocage : 2 305.92 HT

Les équipements proposés sont différents, et pour répondre aux besoins de la collectivité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise SAFE, offre de service et produits plus adaptée aux locaux.

6-AMENAGEMENT D'UNE CLOTURE POUR LES JEUX PETITE ENFANCE AIRE DU VALLON (2024-04-06)

Madame la Maire expose que pour des questions de sécurité, il est opportun de mettre en place une clôture entre la partie parking et l'aire de jeux afin de protéger les jeunes enfants.

Deux entreprises ont été consultées, seule la société PCV collectivités a transmis une offre de prix pour la somme de 5 997.60 € TTC.

Il s'agit de fournir et poser les mêmes éléments que ceux existants sur le parc.

Après échanges, le conseil DONNE l'accord à Madame la Maire pour accepter le devis présenté qui s'élève à 5 997.60 € TTC.

7-TARIFICATION DES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2024 (2024-04-07)

Le conseil municipal décide du tarif des repas fourni pour les festivités du 13 juillet. Ils sont identiques à l'année passée.

- ✓ Nombre de repas limités à 120 personnes.
- ✓ Paiement à l'inscription à la mairie pour le repas : 5 € par personne pour les Marti- Maixentais et 14 € par personne hors commune.
- ✓ Chaque foyer de St Martin pourra inscrire 4 personnes hors commune, sous réserve des places disponibles
- ✓ Le repas sera gratuit pour les enfants de la commune de moins de 10 ans.
- ✓ Le repas pour les enfants hors commune de moins de 10 ans est de 5 €.

Le paiement devra être effectué le 3 juillet au plus tard contre remise d'un ticket de participation. Ce ticket sera demandé lors de la manifestation pour le retrait du repas.

8-TRAVAUX DE REPARATION DES CHAUSSEE (2024-04-08)

Madame la Maire présente à l'assemblée le devis de la société COLAS pour la réparation de chaussée sur certains points dans la commune.

Le montant des travaux de réparation annuels de voirie s'élève à la somme de 16 128 € TTC.

La somme est inscrite au budget au 615231.

9-SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE BASKET DE ST MAIXENT L'ECOLE (2024-09)

Madame la maire informe l'assemblée que la section basket de St Maixent l'Ecole a adressé une demande de subvention le 1^{er} mars 2024, avec toutes les pièces conformes.

Cette demande a été vue en commission budget lors de l'octroi des subventions réalisé dans le cadre du vote du budget. Une erreur matérielle n'a pas permis de reprendre l'association de Basket de Saint Maixent l'Ecole dans la liste des associations auxquelles la commune apporte son soutien.

Aussi, Madame la maire propose au conseil municipal, comme vu lors de la commission budget d'attribuer la somme de 50 € à l'association.

Le conseil municipal DECIDE d'attribuer une subvention de 50 euros à la section basket de St Maixent l'Ecole. (Madame MERCIER ne prend pas part au vote, étant adhérente de l'association).

10-URBANISME : DROIT DE PREEMPTION URBAIN (2024-04-10)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur le bien ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Adresse</i>
<i>Maison + terrains</i>	<i>2 impasse des trois versennes</i>

12 INFORMATIONS DIVERSES

12-1 Association St Martin Pétanque

Madame la Maire fait part à l'assemblée de relations compliquées avec l'association St Martin Pétanque. Suite plusieurs relances, l'association est parvenue à transmettre les documents de convention et assurance demandées. La Maire rappelle que la municipalité répond favorablement aux sollicitations des associations. Elle invite l'association à soumettre sa demande de subvention.

12-2 Travaux :

- ❖ Installation d'une table de pique-nique au lavoir des genêts réalisée par les agents communaux
- ❖ Le prestataire SABJ a commencé l'entretien et l'élagage des chemins communaux.

- ❖ La Maire et ses adjoints ont rencontré Architectes Associés de Niort pour la rénovation des sanitaires au groupe scolaire (ancienne partie), ainsi que le projet de création d'un hangar dans la cour des ateliers communaux.
- ❖ Hydrocurage de fossés sur le bourg de Boisne et route de Ricou : le 14 MAI.

12-3 Projet Bio diversité de Gen tray

La commission d'appel d'offres, réuni jeudi 18 avril, avec l'architecte du CAUE, a retenu 3 candidats pour la phase suivante d'audition et de présentation de leur offre financière qui se tiendra : le lundi 27 mai.

12-4 Courrier d'Eolfi

Madame la Maire donne lecture en séance du courrier de la société EOLFI (société qui mène le projet de parc photovoltaïque au sol sur l'Houmeau et Boisne, sur des délaissés de l'autoroute A10).

EOLFI propose à la commune d'investir dans la société de projet du parc futur.

Après renseignements pris auprès de l'ADM79 et du Conseiller aux décideurs locaux au Service de Gestion comptable de la commune, tenant compte des risques encourus, Madame la Maire indique à l'assemblée qu'il n'est pas souhaitable de s'engager dans cette démarche.

12-5 Restauration scolaire :

Conformément à la loi EGALIM de 2018 et la loi climat et résilience de 2021, les collectivités doivent tout mettre en œuvre pour limiter notre empreinte carbone sur les approvisionnements des repas et soutenir les producteurs locaux. Aussi, le personnel de restauration va prochainement pouvoir commander les produits au réseau RESALIS (association qui promut les produits locaux dans l'assiette) ; les frais de livraison sont pris en charge par l'intercommunalité.

12-6 Conseil des jeunes

Les jeunes conseillers municipaux de la commune et de Nanteuil ont participé à deux ateliers « jouons la carte de la fraternité », animé par la ligue de l'enseignement. Les documents produits seront lus lors de la prochaine randonnée en hommage à Edmond Proust.

Les jeunes vont par ailleurs se déplacer au centre régional de la résistance et de la liberté de Thouars, avec la Ligue de l'Enseignement.

12-7 Mois de la parentalité : il se déroule du 27 avril au 1^{er} juin.

Dans ce cadre, le conseil municipal des jeunes a invité l'association des cheveux d'argent à participer à un moment intergénérationnel, autour des jeux de société, le mercredi 15 mai de 14H30 à 17h30 salle de fiol. L'activité est sur inscription en mairie et le goûter est offert.

12-8 Festivités :

-le conseil municipal des jeunes propose une randonnée pédestre ramassage des déchets, ouvert à TOUS : **SAMEDI 4 mai à 14h**, rdv place de la mairie.

-**Exposition PHOTOS « LES JARDINS »** par Passion Photos France, salle du conseil municipal les

JEUDI 2 ET VENDREDI 3 MAI

LUNDI 6 ET MARDI 7 MAI

et DIMANCHE 5 MAI de 8H à 18H.

-**Cérémonie du MERCREDI 8 MAI à 11H30 : Place du souvenir**

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 H.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le MARDI 28 MAI à 19H30.

Le secrétaire de séance,
Sandra JAMBON

La Maire,
Angélique CAMARA